



COMMUNE DE CAMPLONG
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 février 2024

L'an deux mille vingt- quatre et le mardi 6 février, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

NOMS	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
ADMANT René			x	Coste Bernard
BERLAGUET Christian	x			
COMBETTES Alain	x			
CORNET Jean-Pierre	x			
COSTE Bernard	x			
DANTE Mireille	x			
FABRE Marie-Josée	x			
PAYSAN Christophe	x			
RODHAIN Axel	x			
VERSOS Albert	x			

Monsieur le Maire effectue le comptage des Conseillers présents et constate que le quorum de 6 est atteint.

Début de la séance à 17h30

Président : COSTE Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur CORNET Jean-Pierre est élu à l'unanimité des voix en application à l'article L2121-15 du CGCT.

1. Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 11 janvier 2024

Le Conseil approuve le Procès-Verbal.

2. Délibération : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif eau et assainissement 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle les crédits ouverts au budget Primitif « Eau et Assainissement » 2023, sans tenir compte des reports et restes à réaliser.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à réaliser les dépenses d'investissement à hauteur de **810,59 €** avant le vote du Budget Primitif Eau et Assainissement 2024

3. Délibération engagement dépenses investissement budget de l'Eau

Le Conseil Municipal du 11 janvier dernier faisait état des problèmes d'alimentation en eau du village. Une délibération portant sur l'adhésion de la commune à Hérault Ingénierie a été votée.

Mr le maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir sur le budget Eau et Assainissement la somme de **8 213,76 €**

Le Conseil approuve à l'unanimité la décision d'engager des travaux urgents et autorise Mr le Maire à inscrire cette dépense au budget 2024

4. Revêtement du espace public

Après réception des devis, 3 options de finitions sont proposées :

- 4..1. Terrassement et mise en forme en GNT ^(*)
- 4..2. Terrassement et mise en forme en GNT + Structure sablée stabilisée
- 4..3. Terrassement et mise en forme en GNT + Imprégnation sablée + Revêtement enrobé drainant

Pour chacune de ces options il est indiqué :

- Décapage et terrassement épaisseur moyenne 20 cm
- Compactage du fond de forme
- Fourniture et mise en œuvre de Géotextile
- Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 épaisseur 25 cm

Le Conseil souhaite une solution qui soit à la fois pérenne et esthétique en rapport avec la qualité des murs nouvellement construits. Il opte pour le revêtement en « Enrobé drainant » → **64 796 € HT**

Une subvention de 40 000 € a été demandée pour l'aménagement de l'espace public.

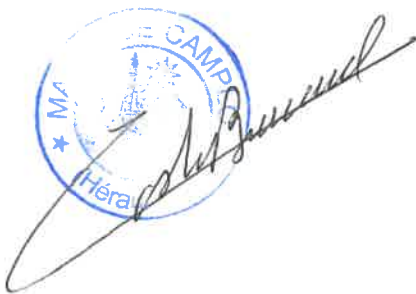
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire

Monsieur COSTE Bernard

Le Secrétaire de séance

Monsieur CORNET Jean-Pierre



(*) GNT Grapiers Non Traités